

**DIMANCHE 05
MAI 2024**

GUENROUËT

Le Pré aux Chênes

(Parking piscine)



VIDE-GRENIERS

Bar et Snack
sur place (Paiement
CB, espèces)

De **9h00**

à **18h00**

10€

l'emplacement
(4 mètres linéaires)



**Organisé par l'APEL STE
MARIE DE GUENROUËT**



& L'ACCUEIL DES GALOPINS

07 87 45 60 96 / apel.guenrouet@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 29/04/2024

à APEL – École Ste Marie

23 Rue des Écoles – 44530 GUENROUËT

VIDE GRENIERS

GUENROUËT

05 MAI 2024

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Mail.....

Pièce d'identité..... Délivrée le.....

- Participera au VIDE-GRENIERS organisé par l'APEL Ste Marie de Guenrouët
- Réserve..... emplacement(s) 4 mètres linéaires, soit 10€ x =
- Joint un chèque à l'ordre de l'APEL de..... € au titre de droit de place
- Joint la photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- Joint l'attestation sur l'honneur de moins de 2 vide greniers
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « lu et accepte le règlement »
Pour les enfants signature des parents

Renseignements et inscriptions :

07 87 45 60 96 – apel.guenrouet@gmail.com

Règlement du Vide Greniers

- 1 - Le Vide grenier est organisé par l'APEL Sainte Marie de Guenrouët et L'Accueil des Galopins. La gestion est assurée par l'APPEL et L'Accueil des Galopins.
- 2 - Le Vide greniers est ouvert aux particuliers. Seule la vente d'objets personnels est autorisée (il est interdit de vendre produits alimentaires et des armes).
- 3 - L'Aire de vente se situe au "Prés aux Chênes" (parking de la piscine) à Guenrouët.
- 4 - Le droit de place 10 € (4 mètres linéaires) pour un emplacement.
- 5 - L'ouverture se fera à 9h00. L'installation des stands est prévue entre 8h00 et 9h00. L'accès des véhicules des vendeurs sur le terrain est autorisé de 7h00 à 9h00 pour l'installation et après 18h00 pour l'enlèvement. Pour le stationnement pendant la journée, les véhicules peuvent être garés sur l'emplacement (1véhicule/emplacement).
- 6 - Vous êtes déclarés EXPOSANT dès lors que votre inscription est enregistrée par l'APEL.
- 7 - Les exposants seront placés dans l'ordre d'enregistrement des inscriptions. Chaque exposant sera responsable de la sécurité de son stand et respectera les lieux.
- 8 - Les organisateurs ne sont pas responsables des vols, détériorations et accidents survenus pendant ce vide greniers.
- 9 - Les organisateurs ne feront aucun remboursement en cas de désistement ni même d'intempéries
- 10 - Lors de votre inscription vous devez obligatoirement nous transmettre la copie recto verso de votre carte d'identité et l'attestation sur l'honneur (téléchargement possible via le formulaire). La validation de votre inscription par Hello Asso vaut acceptation du présent règlement par l'exposant.
- 11 - L'APEL se réserve le droit d'apporter des modifications relatives à l'organisation cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.